

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

**SÉANCE DU 05 DÉCEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le cinq du mois de décembre à dix heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

**Présents :**

**- Membres à voix délibérative :**

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Jean-Michel BOUAT, Michel BONNET (suppléant de Bernard MIRAMOND), Alain GLADE, Jean-Charles BALARDY (suppléant de Jean-Luc CANTALOUBE), Lucien BIAU, François BONO (suppléant de Mme Michèle VINCENT), Pierre CALMELS, Gérard PORTES.  
Mmes Eva GERAUD, Sylvie BIBAL-DIOGO, Marie MILESI.

**- Membre de droit :**

M. Simon BERTOUX, préfet du Tarn.

**- Membres à voix consultative :**

COL Jimmy GAUBERT, directeur départemental.  
MED-LCL Marie-José JEGOU et le CNE Philippe SIGUIER, l'ADJ Nicolas SERRES (suppléant de l'ADJ Damien GAREL), CDT Jacques SALVADOR, LTN Yannick FERRIE, M. Christophe MOREL, membres élus de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours.  
Mme Laëtitia CAPARROS, référente mixité et lutte contre les discriminations.

**Participant à la séance :**

M. Benoit CUBAYNES, payeur départemental.  
COL Florent DOSSETTI, directeur départemental adjoint.  
LCL Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.  
LCL Sylvain ESLAN, sous-directeur opérations.  
M. Matthieu MASSOL, chef du service finances et commande publique.

**Absents excusés :**

Mme Corinne QUEBRE, directrice de cabinet du préfet du Tarn.  
M. Michel FRANQUES, Jean-Luc ALIBERT, Serge SERIEYS.  
Mmes Nadia OULD AMER, Florence BELOU.  
CDT Jean-Paul ESCANDE, président de l'union départementale.  
LTN Vincent COLOM, référent sûreté sécurité.

**Secrétaire :** Colonel Jimmy GAUBERT.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 18 / présents : 13 / pouvoirs : 0/ votants : 13.

Nombre de membres à voix consultative en exercice : 10 / présents : 8.

Date de la convocation : 24 novembre 2025.

**RAPPORT N°066/CA-12/2025**

**OBJET : Aménagement provisoire de l'organigramme – Situation particulière d'un agent**

La situation d'un sapeur-pompier professionnel dont l'inaptitude à l'emploi opérationnel a été reconnue par le conseil médical départemental fait l'objet d'une attention toute particulière par le SDIS, en lien avec le centre de gestion. C'est ainsi que, en l'absence de poste vacant permettant de répondre immédiatement à sa situation, il est proposé un aménagement provisoire de l'organigramme du groupement territorial sud.

L'agent concerné bénéficie actuellement d'une période préparatoire au reclassement (PPR) conformément au cadre juridique en vigueur. Dans ce contexte, l'objectif recherché est double :

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE**

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09

Tél 05-63-77-35-18

Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

**ET DE SECOURS DU TARN**

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)

SAPEURS-POMPIERS DU TARN

Engagement - Cohésion - Efficacité

- Assurer un accompagnement adapté d'un agent engagé dans une démarche de reclassement dans la filière administrative ;
- Apporter, pour une durée limitée, un appui au service formation du groupement territorial Sud.

En conséquence, il est proposé que le renforcement initialement prévu des groupements territoriaux par l'affectation d'un officier supplémentaire soit différé pour le groupement territorial Sud. L'organigramme serait ajusté de la manière suivante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- L'agent concerné par la PPR serait placé sous l'autorité de l'officier en charge des services « Opérations – Formation », avec des missions d'appui administratif ;
- Des missions logistiques pourraient ponctuellement lui être confiées par le chef de groupement, dans le strict respect des préconisations liées à son aptitude.

Il est rappelé que le renforcement des groupements territoriaux reste un objectif stratégique du SDIS81. Aussi, dès l'ouverture d'un poste dans la filière administrative au sein du groupement territorial Sud, l'agent serait alors affecté sur cet emploi, permettant ainsi la mise en œuvre complète de l'organigramme décidé par la délibération N°017/CA-03/2025 du 26 mars 2025.

De même, la déclinaison totale du format d'encadrement des groupements territoriaux serait effective pour le groupement Sud dans l'hypothèse où l'agent concerné ferait le choix d'une mise à la retraite ou serait affecté dans un autre établissement que le SDIS81.

## Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- vu l'avis favorable du CST en date du 26 novembre 2025,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider l'organigramme temporaire du groupement territorial sud ci-après.

GROUPEMENT SUD version temporaire			
Chef de groupement	1	/	Commandant
Chef de service logistique	1	Lieutenant 1CL	
Chef de service formation	1	Lieutenant 1CL	Capitaine (pour l'un des deux postes) et Lieutenant HC (pour l'autre)
Chef de service opération / QVS / formation	1	Lieutenant 1CL	
Assistant administratif	1	Adjoint administratif	Adjoint adm. Pal 1CL
Secrétariat	1	Adjoint administratif	Adjoint adm. Pal 1CL
Mécanicien	1	Adjoint technique	Agent maîtrise Pal
Logisticien	1	Adjoint technique / Caporal	Agent maîtrise Pal / Adjudant

Document signé électroniquement par  
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

ip  
Michel BENOIT  
Président  
14 déc. 2025

### Délais et voies de recours :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>